



Vivre à Baracé

Le mot du Maire

Un grand nombre de collectivités utilise des produits phytosanitaires pour valoriser et entretenir la voirie et les espaces verts dont ils ont la responsabilité. Si l'usage de ces produits permet d'obtenir un résultat efficace, il est indéniable qu'ils présentent des risques sanitaires et environnementaux. Des résidus de produits phytosanitaires sont aujourd'hui présents dans l'eau, l'air, le sol et les végétaux affectant la santé des opérateurs, des riverains et des habitants. C'est pour ces raisons que nous devons changer nos habitudes et arriver à court terme à l'objectif « zéro phyto » : 2017.

Ce choix offre de nombreux avantages :

- La préservation de la ressource en eau, notamment en eau potable,
- L'optimisation du budget d'entretien des espaces publics,
- La sécurité sanitaire de nos employés communaux et aussi l'amélioration de la qualité de vie dans notre commune.

Cette démarche sera accompagnée d'un arrêté municipal demandant aux riverains de maintenir en bon état de propreté les trottoirs et les caniveaux sur toute la longueur de leur façade, sachant que l'emploi de produit phytosanitaire est strictement interdit à moins d'1 mètre d'un caniveau ou d'un fossé collectant les eaux pluviales.

Je vous précise que les moyens humains de notre commune ne permettront plus d'assurer l'entretien de la totalité de nos voies.

Cet arrêté fait appel au civisme de nos habitants ainsi qu'à leur compréhension.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été . . .

Le Maire,
Daniel LE GOUIC.



Aux Associations :

Le prochain bulletin paraîtra début janvier 2016.

Pour les Associations qui le désirent, merci de déposer vos articles et photos en Mairie ou par mail **avant le 15 décembre 2015.**

Chaque Association dispose d'une page maximum.

Le secrétariat de la Mairie vous accueille les mardis, jeudis et samedis de 9 heures à midi.

N'hésitez pas à contacter Véronique BOISSONNET au 02.41.76.93.66 ou par e-mail :

mairie.barace@wanadoo.fr pour toutes informations ou pour prendre un rendez-vous avec Monsieur le Maire ou ses Adjoints.

Congés annuels :

Du 27 juillet au 16 août 2015 .

La Bibliothèque Municipale vous ouvre ses portes tous les samedis de 10h30 à 11h30 (sauf fériés).

Les membres de l'Association Livres et Loisirs sont à votre écoute afin de vous orienter, vous conseiller dans vos choix littéraires.

La municipalité tient à remercier les nombreux bénévoles pour la tenue des permanences et leur investissement personnel.

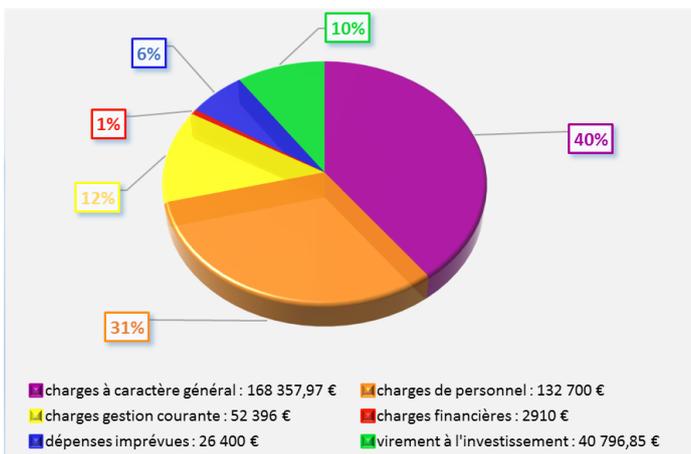
« Chacune de nos lectures laisse une graine qui germe. »

Jules Renard.

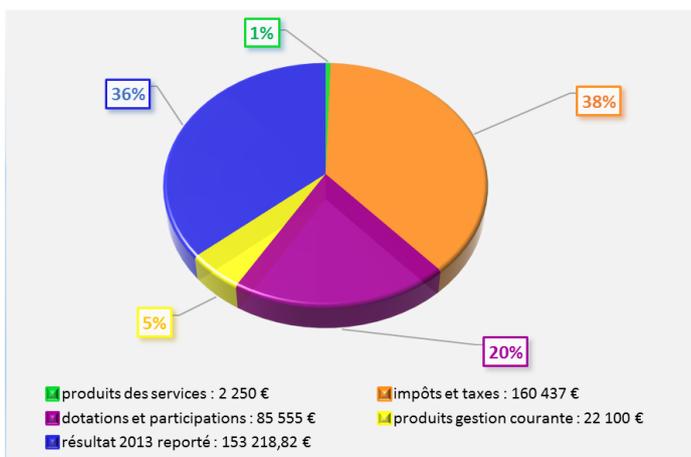


BUDGET PRIMITIF 2015

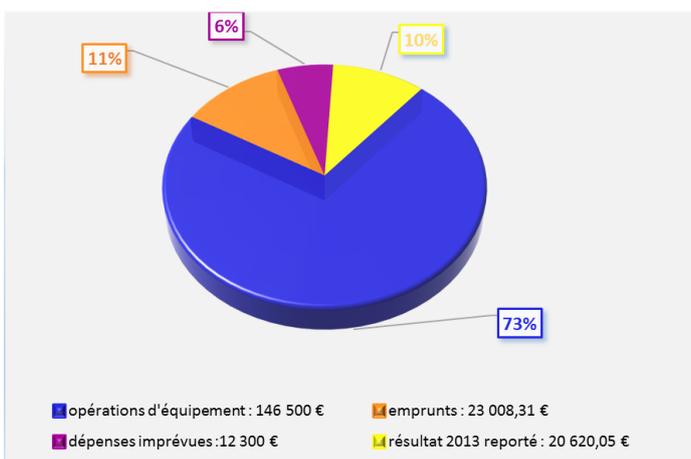
Dépenses de fonctionnement = 423 560,82 €



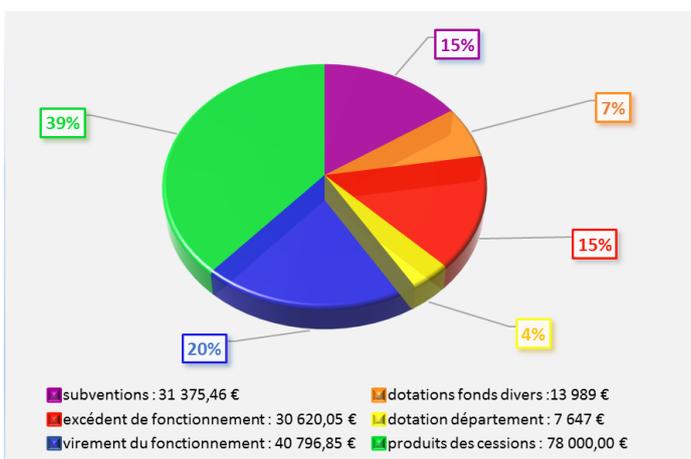
Recettes de fonctionnement = 423 560,82 €



Dépenses d'investissement = 202 428,36 €



Recettes d'investissement = 202 428,36 €



BILAN 2014

Section de Fonctionnement :

DÉPENSES	319 526,34 €
RECETTES	503 365,21 €
EXCÉDENT	183 838,87 €

Section d'Investissement :

DÉPENSES	104 669,38 €
RECETTES	84 049,33 €
DÉFICIT	20 620,05 €

IMPÔTS LOCAUX 2015

Le conseil municipal a décidé, d'augmenter les taux de 1 % pour 2015 soit :

Taxe d'Habitation	: 14,30 %
Taxe Foncière Bâti	: 21,35 %
Taxe Foncière Non Bâti	: 37,37 %

SUBVENTIONS 2015

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

- Village Fleuri250 €
- Protection des cultures110 €

Le Comité des Fêtes, le Moto-Club des Taldures, Livres et Loisirs, les Retraités Baracéens, le Club Foot Baracé Huillé Lézigné et l'Association de la Tonnelle auront la première location de la Salle Lino Ventura gratuite puis les autres au tarif des habitants de Baracé.

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE :

- Aides ménagères (ADMR Durtal)400 €
- Aides familiales (ADMR Loir et Sarthe).. 160 €
- Comice Agricole 150 €
- Restos du Cœur 190 €
- Donneurs de sang 190 €
- A.C.T.E. 70 €

COLLÈGE OU ÉCOLE SPÉCIALISÉE :

- Collège St François Châteauneuf 180 €
- MFR de Noyant 45 €

Site internet

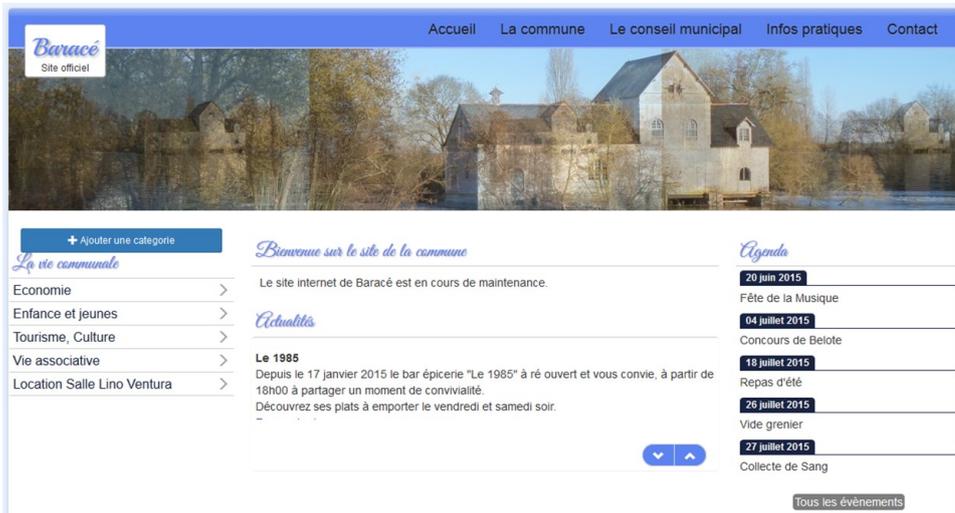
Le Conseil municipal a décidé la création d'un site internet.

Ce site: www.barace.mairie49.fr, sera en ligne à partir de **septembre 2015**.

Ce nouveau site internet va permettre à tous les habitants d'être informés sur la vie de la Commune, son organisation, ses services, l'actualité.

Chaque association pourra avoir sa page personnelle, alors n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Plusieurs rubriques seront proposées : conseil municipal (composition, délibérations), patrimoine, services, agenda des manifestations, tarifs de la salle Lino Ventura, bulletins, etc. ...



Travaux sécurité

La Municipalité, avec les conseils de la DDT et du service technique de la Communauté de Communes, a engagé des travaux pour l'aménagement de l'entrée du bourg, côté Huillé, pour que la sécurité soit une priorité.

La mise en place de « chicanes » a permis la réduction de la vitesse, sans toutefois faire obstacle à la circulation des véhicules encombrants et engins agricoles.



L'aménagement de la place de l'Église est en réflexion, afin que le carrefour soit moins dangereux et respecté par tous les conducteurs. Une réduction de la voie a été réalisée par de la peinture au sol, devant l'Église.

Planning balayage

Avec du retard, voici les dates du balayage :

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Vendredi 10	Vendredi 7	Vendredi 4	Vendredi 9	Vendredi 6	Vendredi 4

Il est impératif que vos véhicules ne stationnent pas Place de l'Église, rue de la Mairie, rue des Écoles, rue de Vieilleville, Lotissements Les Fresnières et Les Vallons du Loir, ces jours-là.

Bruits de voisinage

(Rappel de l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1999).

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que :

- Tondeuses à gazon
- Pompes d'arrosage à moteur à explosion
- Perceuses, tronçonneuses
- Raboteuses
- Scies mécaniques... etc,

Ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Divagation des Animaux

Il est défendu de laisser divaguer ses animaux sur la voie publique. Tout animal trouvé sera immédiatement saisi et mis au chenil. Une amende de 20 € sera alors appliquée.

Nous demandons aussi au maître de ramasser les excréments de son chien, jonchant les trottoirs, sentiers et autres espaces verts. Des poubelles publiques se situent aux endroits les plus passants de la commune.

Commande de fioul

Pour toute commande de fioul, particuliers et agriculteurs peuvent appeler :

Mme Hélène RICHARD
au 02.41.76.94.16
avant 21 heures.

Rappel : date limite de commande le 15 du mois pour une livraison à partir du 20 du mois.



Dès à présent, nous pouvons vous accueillir dans la partie détente côté jardin, où un terrain de pétanque vous attend pour passer un moment entre amis. Des jeux pour les enfants ont également été installés.

La carte des glaces est arrivée, les cornets simples ou doubles sont à déguster sans modération. Nous avons pensé aux enfants, les « mister freeze » sont là !

Le weekend, sur réservation et demande spéciale au 02.41.32.57.04, possibilité de poulets rôtis, rôtis de porc cuits avec ses pommes de terre.

Le 26 septembre : Fête du Cochon, sur réservation au 02.41.32.57.04, cuit en extérieur (à la broche) et dégusté chaud.

Nous avons un dépôt de pain, vendons des bouteilles gaz, propane antargaz, les journaux Ouest France et Courrier de l'Ouest, épicerie, charcuterie à la coupe et viande congelée type Bavette, échine de porc, jambon braisé, filet de dinde.



Attention, à partir de septembre, le jour de fermeture change, il s'agira du dimanche. Nous serons ouverts du lundi au samedi soir de 06h30 à 12h30 et de 16h à 19h30, exceptionnellement, pendant la période estivale, nous serons ouverts le dimanche, avec le lundi en jour de fermeture.



Nathalie et Pierrot Moreau.

Un écrivain public à Baracé



Dominique DERUELLE, Ecrivain Public, je m'installe prochainement à Baracé.

Si les paroles s'envolent, les écrits restent. Aussi, dès la rentrée de Septembre, je propose mes services en tant que **Conseillère en écriture** auprès des **PARTICULIERS** et des **PROFESSIONNELS**.

Je suis une personne profondément attachée à la langue française et parfois, avec regret, je constate que la maîtrise du français se perd. Nous faisons tous des fautes d'orthographe et les nouveaux moyens de communication ne facilitent pas les choses. Et cela peut être très pénalisant dans un contexte professionnel ou personnel.

C'est pourquoi en tant que **Conseillère en écriture**, j'apporte mon aide pour corriger et /ou reformuler ou rédige pour :

- Les écrits des **PARTICULIERS** (correspondances, travaux Etudiants, CV et Lettres de motivation...)
- Les écrits des **PROFESSIONNELS** (courriers administratifs, annonces de recrutement, contenus rédactionnels des sites internet et outils commerciaux...)

Il est vrai qu'aujourd'hui l'image tient une place importante car très vite elle fait sens ; mais je pense aussi que les mots lorsqu'ils sont bien utilisés parlent d'eux même. Il y a la forme et le fond. L'un ne va pas sans l'autre. Nous sommes tous confrontés à la page blanche. Par où commencer ? Qu'est-ce que je veux faire passer ? Voilà des questions essentielles !

C'est pourquoi en tant que **Conseillère en écriture**, j'aide à la rédaction :

- Les **PARTICULIERS** qui souhaitent écrire des discours, des sketches, des récits de vie.
- Les **PROFESSIONNELS** qui cherchent à communiquer par l'image et le texte de façon simple et efficace.

L'été est consacré aux derniers préparatifs, mais si vous avez des questions, je reste disponible pour toute information au 06 19 351 651 ou par mail à dominique-deruelle@orange.fr



Gestion différenciée



La Commune de Baracé ainsi que les Communes de la Communauté de Communes Loir et Sarthe ont décidé de lancer un plan de gestion des espaces verts communaux, afin de réduire et de supprimer au maximum l'utilisation des produits phytosanitaires (désherbants, fongicides, insecticides).

Les pratiques d'entretien et de gestion des espaces publics de notre Commune vont évoluer pour l'eau, l'environnement et la santé de tous !

N'oublions pas que nous sommes tous concernés par ce problème environnemental et vous invitons à participer à l'entretien des espaces devant chez vous et autour de vos maisons, sans pesticides, bien évidemment !

Christine RICHARD.

« La gestion différenciée: de quoi s'agit-il exactement ? »

La gestion différenciée s'inscrit dans le développement durable et concilie un entretien environnemental adapté aux espaces verts (selon leur nature, leurs usages et leurs fonctions) pour laisser aux générations futures un patrimoine naturel riche et vivant.

Il est important de définir le bon entretien au bon endroit ...

Ce nouveau mode de gestion permet de :



- ~ améliorer la qualité des espaces verts et préserver la biodiversité,
- ~ mieux gérer les ressources naturelles, économie d'eau et gestion des déchets verts,
- ~ diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires en employant des techniques alternatives au désherbage chimique,
- ~ ramener la nature en ville par la mise en place de la fauche tardive, utilisation de plantes vivaces, flore locale spontanée,
- ~ optimiser les moyens humains, matériels, et financiers, notamment en maîtrisant les temps de travail (gazon fleuri = moins de tonte).

La gestion différenciée n'est pas l'abandon d'entretien c'est une gestion adaptée aux spécificités de chaque site, c'est l'acceptation de la végétation spontanée.

Un espace plus naturel n'est pas un espace « négligé »

NE TRAITONS PLUS A PROXIMITÉ DE L'EAU !

L'arrêté préfectoral du 15 juin 2010 fixe l'interdiction de l'application des produits phytosanitaires à proximité de l'eau :

- à moins de 5 m d'un cours d'eau ou d'un point d'eau (rivière, ruisseau, étang,...)
- à moins d' 1 m, d' autre point d'eau (mare, source, puit et forage)
- Attention : AUCUNE APPLICATION sur les fossés, les collecteurs et les bassins de rétention d'eau pluviale, même à sec !

Le traitement des caniveaux, des avaloirs et des bouches d'égouts est également interdit.

Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires sont concernés : collectivités, agriculteurs, entrepreneurs, et particuliers.

La destruction du chardon

Obligatoire par arrêté préfectoral en Maine-et-Loire (*Arrêté préfectoral du 4 octobre 2002*)

Le Maire :

- vérifie le bien fondé des plaintes,
 - met en demeure le contrevenant de respecter les termes de l'arrêté (destruction des chardons vers fin juin - avant floraison) en lui accordant un délai, (10 jours par exemple)
 - fait constater l'infraction par la gendarmerie,
 - au terme du délai accordé, il saisit soit la FDGDON ou le SRAL pour la deuxième phase de la procédure.
- Le paiement des travaux de destruction est à la charge du contrevenant qui reçoit une facture.

Non aux dépôts sauvages !

Nous avons constaté certains dépôts sauvages aux abords des routes, dans beaucoup de nos chemins et même dans le Loir ! Nous vous rappelons que cela est passible d'une amende et désagréable pour les promeneurs .

ANIMATIONS ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de Loisirs sera ouvert à Tiercé du 6 juillet au 28 août de 9h à 17h.

- Les **2/5 ans** : au restaurant scolaire, juillet et août
- Les **6/11 ans** : centre Berthe Bachet en juillet et au restaurant scolaire en août.

Garderie dès 7h30 et jusqu'à 19h00.

Inscription préalable obligatoire une semaine avant la venue de l'enfant sur la structure.

STRUCTURE PASS'ADOS ET CAP'ADOS

Du 6 au 31 juillet et du 17 au 28 août.

Horaires à la journée de 10h à 17h.

Possibilité pour les jeunes d'être accueillis avant et après les animations sur les créneaux suivants :

- **Matin** : 7h30 à 9h30 au centre Berthe Bachet
- **Soir** : 17h à 19h payant 1/2 h à partir de 18h au restaurant scolaire.

Les **10/12 ans** : à la journée avec repas inclus les lundis, mercredis et vendredis (possibilité de s'inscrire les mardis et jeudis à l'accueil de loisirs).

Les **13/15 ans** : les mardis et jeudis à la journée sans repas (repas à prévoir).

Inscriptions une semaine à l'avance au :

06.87.86.99.05 ou cap-ados-ccls@orange.fr

Navette possible sur demande.

Programme disponible sur le site : cc-loiretsarthe.fr

Semaine Bleue

À noter dans vos agendas, la 2ème édition de la semaine bleue du 12 au 18 octobre 2015.

Semaine dédiée aux personnes âgées, venez profiter de multiples animations telles que : atelier bien-être, équilibre, jeux de sociétés, visite de l'usine de traitement des déchets, visite du siège de la Communauté de Communes...

Le programme sera disponible dans votre mairie dès septembre.

Renseignements : Virginie CHAUVINEAU 06.42.49.29.27



Sourires part'âgés est une association qui permet à des bénévoles : des *visiteurs de convivialité* (actuellement 22), d'assurer des visites régulières au domicile des personnes âgées. Ces visites permettent de partager des moments pour bavarder, jardiner, jouer, lire, se promener...

Ces temps sont très appréciés des personnes âgées, ils leur permettent de ne plus se sentir seules.

Toutes personnes désireuses d'offrir un peu de temps, ou qui veulent rompre leur isolement et leur solitude, peuvent contacter Virginie CHAUVINEAU.

Sourires PART'AGÉS

Inscription liste électorale

Les inscriptions sur la liste électorale ne se font pas automatiquement.

Vous devez effectuer la démarche auprès de la Mairie et ce avant le 31 décembre 2015.

Veillez vous munir :

- ~ d'une pièce d'identité en cours de validité
- ~ d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Prochaines élections 2015:

~ Élections Régionales : les 6 et 13 décembre 2015.

Recensement militaire

Les jeunes français (es) doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation est à effectuer dès la date de leur seizième anniversaire.

Il leur sera remis une attestation nécessaire lors d'inscription à tous examens ou concours.

Se présenter à la Mairie et se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et de la carte d'identité.



Feux de Plein Air

Le brûlage à l'air libre, par les particuliers, des déchets végétaux secs issus d'une production personnelle est toléré en dehors des zones urbaines, à la condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage et sous réserve du respect des dispositions de l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 23 février 2013.

Cette tolérance n'est accordée qu'entre :

- ~ 11h00 à 15h30, les mois de décembre, janvier et février.
- ~ 10h00 à 16h30, les autres mois ; hors mois faisant l'objet d'interdiction.

Tout feu à l'air libre doit faire l'objet d'une surveillance constante.

Arrêté préfectoral consultable en Mairie

Juillet

- 18 : Repas d'été
« Le 1985 »
- 26 : Vide-grenier
Comité des Fêtes
- 27 : Collecte de Sang
Lézigné

Août

- 22 : Repas Aoûtien
« Le 1985 »

Septembre

- 12 : Comice Agricole
Montigné-les-Rairies
- 18 : Inauguration
Siège social de la CCLS
- 19/20 : Les journées du
Patrimoine
- 24 : Repas des Aînés
- 26 : Fête du Cochon
Le 1985
- 27 : Randonnée Pédestre
Perce-Neige

Octobre

- 3 : Randonnée Nocturne
Comité des Fêtes
- 7 : Collecte de Sang
Les Rairies
- 10 : Soirée Dansante
Rabibi Racing Team
- 17 : Repas d'Automne
« Le 1985 »
- 12 au 18 : Semaine Bleue
- 21 : Remise des Prix
Village fleuri
- 31 : Soirée Mambo

Novembre

- 7 : Soirée du Club de Foot
Huillé Lézigné Baracé
- 14 : Soirée dansante
Jo Racing Club
- 21 : Théâtre
Livres et Loisirs

Décembre

- 6 et 13 : Élections
Régionales
- 13 : Marché de Noël
Livres et Loisirs
- 17 : Noël des Retraités
Baracéens
- 18 : Noël
Perce-Neige

Vie Associative

L'Association **Livres et Loisirs** vous invite à nous rejoindre pour partager de bons moments au sein des différentes activités :

- Sport : renforcement musculaire, marche nordique..., tous les mercredis soirs,

- Théâtre : La troupe **Les Z'embarcés** vous propose une représentation le 21 novembre : « **La soupière** », Andréa LIXON, metteur en scène.

- Peinture pour les enfants les mercredis après-midi, animée par Andréa LIXON.

- Carterie , pour s'accorder un moment de détente et de créativité. Créer soi-même des objets avec l'aide d'une animatrice.

La bibliothèque est ouverte le samedi de 10 h 30 à 11 h 30.

PENSEZ À VOUS INSCRIRE DÈS LE MOIS DE SEPTEMBRE POUR L'ANNÉE 2015-2016

Pour plus de renseignements : Francesca au 06 25 74 61 77

ou Christine au 02 41 76 94 16



Chemins de Randonnée

Circuit de la Motte

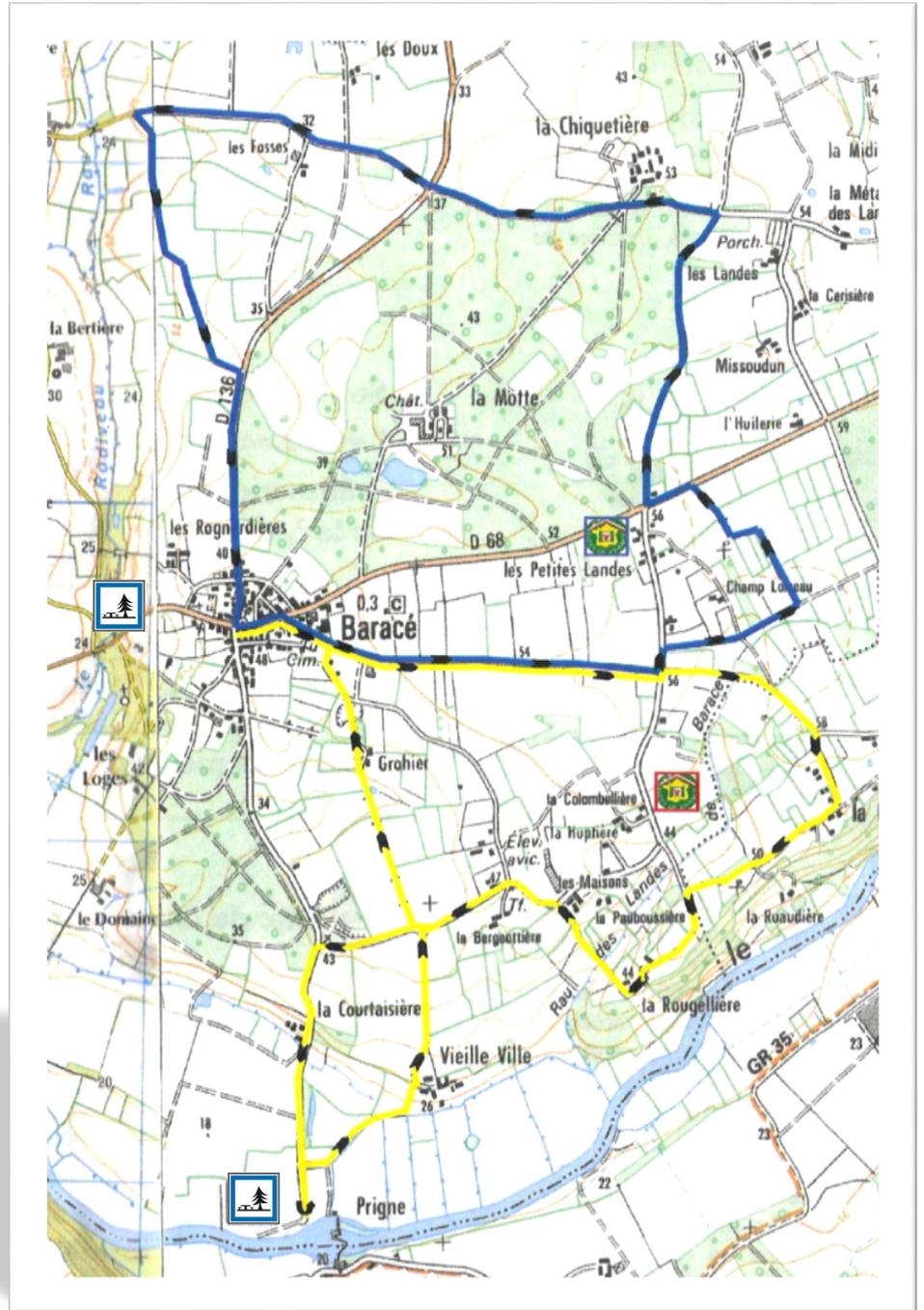
7,5 km ; 2 h 10 min
balisé en bleu

Circuit de Vieille Ville

9,2 km ; 2 h 50 min
balisé en jaune

Aires de Pique-nique

- Aire du Lavoir
- Aire de Prignes



Recherche Historique

Bonjour,
dans le cadre de mes recherches sur le passé de Baracé,
je cherche à identifier la publicité murale peinte qui est à
l'entrée de la rue de Vieilleville.

Mes recherches sont restées vaines.

Par avance merci.

Cordialement, Serge Boissel.

Réponse par email : serge.boissel@wanadoo.fr

